

LEXIQUE DU TRANSPORT MARITIME

Affrètement (remise de navire) : se distingue du contrat de transport (remise de marchandises). L'affrètement porte sur l'usage et la jouissance du navire par l'affrèteur (le « frèteur » met le navire à disposition de l'affrèteur) ; le contrat de transport porte sur la marchandise que le chargeur confie au transporteur contre paiement du fret.

Armateur : celui qui exploite le navire en son nom, qu'il soit ou non propriétaire.

Cabotage : transport maritime à courte distance, national ou international, qui s'exerce le long des côtes ou entre des îles (*par exemple dans la côte du golfe de guinée : Nigeria – Cameroun – Gabon – Sao tomé*).

Chaîne de transport multimodale : organisation d'un transport de marchandises utilisant plusieurs modes de transports différents : par exemple, le transport routier, puis le transport maritime, de nouveau le transport routier.

Chargeur : personne physique ou morale (propriétaire ou non de la marchandise) qui conclut le contrat de transport et remet, dans la plupart des cas, la marchandise au transporteur.

Conférence maritime : association d'armateurs constituée pour fixer les conditions d'exploitation de lignes régulières de navigation.

Consignataires de navires : représentants du propriétaire ou de l'affrèteur du navire dans un pays étranger; ils organisent l'escale au port et, dans leurs fonctions d'agents maritimes, procurent le fret que le navire aura à transporter. Ils peuvent donc être en même temps entrepreneurs de manutention.

Dépotage : action de vider un conteneur.

Empotage : remplissage d'un conteneur.

EVP (conteneur) Équivalent Vingt Pieds : en anglais **TEU** ou Twenty Equivalent Unit. Unité de mesure uniformisée permettant de répertorier les conteneurs selon leur taille et de décrire les capacités des navires porte-conteneurs ou des terminaux. Un conteneur ISO de 20 pieds correspond à 1 EVP.

Feeder : navire d'apport.

Feeding : transbordement entre grands navires de ligne (navires-mères) qui font escale dans un nombre limité de ports, et les plus petits navires (navires nourriciers) qui acheminent les marchandises vers des ports de plus petite taille que les armateurs ne desservent pas en ligne directe.

Flotte marchande (unités de mesure) : on utilise le nombre de navires en unités (par type de navires le plus souvent), et de façon plus significative, la capacité des navires exprimée en millions de tonnes ou bien en EVP pour les porte-conteneurs.

Fret : la marchandise proprement dite, mais aussi le prix du transport proprement dit (taux de fret).

Gateway : port utilisé comme port principal d'un pays ou d'un continent (*EX : le port autonome de Douala*).

Hinterland : arrière-pays commercial d'un port. Cet arrière-pays peut correspondre à plusieurs pays sans littoral (*Ex : la RCA et le Tchad pour le port autonome de Douala*).

Hub portuaire : plate-forme portuaire de groupage / dégroupage des marchandises, en général conteneurisées.

Interlining : pratique consistant à transborder les conteneurs d'un gros navire vers un autre gros navire. L'objectif est de démultiplier le nombre de destinations accessibles par les marchandises sur une compagnie. Cela permet des interconnexions entre lignes conteneurisées est-ouest et nord-sud.

Intermodalité : mise en oeuvre successive de plusieurs modes de transport à l'aide de moyens permettant d'éviter les ruptures de charge.

Ligne régulière (par opposition aux navires affrétés ou « tramping ») : service assuré par une compagnie maritime, ses navires naviguant à intervalles réguliers entre des ports déterminés. La desserte maritime est organisée selon un itinéraire fixe, les ports identifiés à desservir l'étant à une fréquence déterminée. Le chargeur (industriel ou commerçant) désirent utiliser ces lignes s'accorde avec l'armateur sur les conditions de transport.

Pays de libre immatriculation : pays dans lesquels sont immatriculés des navires battant pavillon de ces pays mais appartenant à des pays étrangers. Par ordre d'importance décroissante : Panama, Liberia, Bahamas, Malte, Chypre, Bermudes, Vanuatu.

Services conteneurisés : ils sont assurés sur deux types de lignes : les grandes lignes transocéaniques est-ouest entre pays industrialisés. Les armateurs d'Extrême-Orient sont dominants sur ces lignes ; les lignes « nord-sud », desservies par des porte-conteneurs de taille moyenne (1500 à 2000 boîtes), assurent des liaisons entre l'Europe et les pays en développement d'Afrique occidentale, d'Amérique du Sud, de l'Océan indien... Les lignes maritimes conteneurisées se caractérisent par l'importance des flux de conteneurs vides en raison des déséquilibres du commerce extérieur dans les sens aller et retour.

Slot : compartiment destiné à recevoir un conteneur sur un navire porte-conteneurs, et pouvant faire l'objet d'une location forfaitaire.

Trafic maritime (mesure) : il s'exprime en tonnes de marchandises chargées pour les exportations d'un pays ou d'un ensemble de pays, et en tonnes de marchandises déchargées pour les importations.

Trafic « ro-ro » : **roll on - roll off**, trafic transporté par la technique du trans-roulage, qui concerne des navires dont la cargaison est manutentionnée par roulage grâce à une porte passerelle avant ou arrière.

Trafic au tramping (tramp = vagabond en anglais) **ou à la demande** : trafic transporté par un navire loué sous contrat, par opposition au navire de ligne régulière.

Trafic de transbordement : marchandises en provenance d'un pays étranger, débarquées dans un port camerounais et rembarquées vers leur pays de destination, après la réexpédition de la cargaison à laquelle elles appartenaient.

TPL : Tonne de Port en lourd (unité de mesure du tonnage d'un navire).

Tramping : service de transport maritime à la demande, c'est-à-dire que le navire est affrété au voyage ou à temps. Ce type de service concerne le transport du pétrole, des minerais de fer, du charbon et des céréales. Il s'oppose à la ligne régulière.

Transitaire maritime : représentant portuaire du propriétaire de la marchandise et responsable des opérations liées au transit.

VLCC (Very Large Crude oil Carrier) : pétrolier de 200 000 à 300 000 tonnes (ou plus).

Vracs : il s'agit, soit des liquides : surtout produits pétroliers, soit des solides : minerais et combustibles minéraux solides, engrais et nourriture pour le bétail, céréales.